

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 AVRIL 2023

Le vendredi 07 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 30 mars 2023

PRÉSENTS : BERTRAND Jean Michel, BOULET Brigitte, GUILLARD Gérard, CATINAUD Gérard, TAMISIER Guy, COSSIAUX Laurence, PINAULT Joëlle, BOULERT Sophie, AIX Cécilia.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Pascal LEFEVRE a donné procuration à Mme PINAULT Joëlle
M. MOREAU Jean-Pierre a donné procuration à M. BERTRAND Jean Michel
Mme OLIVEIRA DA SILVA Jade a donné procuration à M. CATINAUD Gérard
M. DEBRAS Frédéric a donné procuration à M. TAMISIER Guy
M. THIOLIERE Franck a donné procuration à Mme COSSIAUX Laurence

ABSENT : M. FRUGIER Vincent

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

La séance a débuté à 19h05.

Le Maire annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 mars 2023

2023.025 – Affectation des résultats budget AEP.

Approuvé à l'unanimité

2023.026 – Affectation des résultats budget communal 2022

Approuvé à l'unanimité

2023.027 – Vote des taux de fiscalités 2023

Il a été proposé d'appliquer les taux suivants :

- | | | |
|----------------------------|---|---------|
| - Taxe foncière (bâti) | = | 36,59 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | = | 62,98 % |
| - Taxe d'habitation | = | 13,61 % |

Vote à l'unanimité

2023.028 – Vote du Budget AEP 2023

Approuvé à l'unanimité

2023.029 – Vote du Budget Principal Communal

Approuvé à l'unanimité

2023.030 – Autorisation virement de crédits

Suite au basculement comptable en M57 au 1^{er} janvier 2023, les chapitres des dépenses imprévues 020 en investissement et 022 en fonctionnement, ont disparu.

Seule, l'assemblée délibérante peut donner son accord pour que le Maire procède à des virements de crédits entre chapitres d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

Accord à l'unanimité

2023.031 – Incorporation de bien vacant et sans maître dans le domaine public

M. le Maire rappelle qu'un bâtiment situé à Le Mas, prénommé « La Grange du Mas » reste inoccupé depuis plusieurs années.

Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs du 16 mars 2022,

Vu l'arrêté municipal n° 2022.34 portant constatation de la vacance d'emploi de l'immeuble en date du 20 septembre 2022

Vu la délibération n° 2022.74 en date du 7 octobre 2022,

Vu qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté dans le délai de six mois,

Le bien peut donc être incorporé dans le domaine public.

Vote à l'unanimité

2023.032 – Convention Urbanisme

Délibération reportée

2023.033 – Modification des tarifs des salles communales

Rajout du prix des sacs prépayés à 1,20 € le sac, vendus par la communauté de communes, dans le cadre de la collecte des ordures ménagères, qui seront intégrés au tarif de la location des salles communales en fonction des besoins.

Vote à l'unanimité

2023.034 – Approbation du règlement des salles communales - modifié

Pour compléter la délibération précédente concernant la modification des tarifs des salles communales, il est nécessaire de modifier le règlement d'origine, pour fixer les conditions et modalités d'utilisation des salles communales.

Vote à l'unanimité

2023.035 – Demande de subvention – conciliateur de justice du Limousin

Montant de la subvention proposé, à hauteur de 100 €.

Vote à l'unanimité

2023.036 – Adhésion au Conseil d'Architecture et de l'Environnement

Bulletin d'adhésion pour l'année 2023, d'un montant de 150 €.

Vote à l'unanimité

2023.037 – Demande de subvention – remplacement chaudière

Remplacement de la chaudière pour le restaurant scolaire. Subvention demandée auprès du Conseil Départemental.

Vote à l'unanimité

2023.038 – Régularisation échange et aliénation d'une partie d'un chemin rural à Beubiat

M. le Maire rappelle que dans sa délibération n° 2018.110 en date du 7 décembre 2018, le conseil municipal avait accepté de céder à Mme DALMBERT Catherine, une partie du chemin

rural longeant ses propriétés contre la création d'un nouveau chemin sur une partie d'une parcelle lui appartenant, pour rejoindre le chemin existant.
Le bornage a été effectué ; reste la régularisation par une enquête publique, qui aura lieu du 1^{er} au 30 juin 2023.

Vote à l'unanimité

2023.039 – Projet vente du bâtiment situé au 2-4 rue de la Gare
Proposition de vendre le bâtiment communal pour un montant de 13 500 €.

Vote à l'unanimité

2023.040 – Assainissement – participation versée par la commune au profit de la communauté de communes ELAN

Proposition de la participation communale d'un montant de 1 544,38 €.

Vote à l'unanimité

2023.041 – Révision libre des attributions de compensation
Délibération annulée

2023.042 – Création d'un emploi permanent à temps complet – modification du tableau des effectifs

Suite au départ à la retraite d'un adjoint technique au 1^{er} juillet 2023, il y a lieu de procéder au recrutement sur ce poste, qui sera rajouté au tableau des effectifs.

Vote à l'unanimité

2023.043 – Révision libre des attributions de compensation

La communauté de communes ELAN a délibéré pour mettre en place une révision libre de l'attribution de compensations, pour équilibrer son budget et renforcer l'équité entre les communes membres.

Pour notre commune, l'attribution de compensations après révision, s'élève à 52 451,17 € contre 59 275 €, avant révision.

Le conseil municipal refuse à la majorité, le montant proposé par l'EPIC après révision, et demande une réévaluation par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

2 abstentions

Annule et remplace la délibération n° 2023.041

Questions diverses :

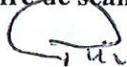
- 1) Modification de la convention Voirie et Assainissement par la communauté de communes ELAN
- 2) La Communauté de Communes ELAN doit faire passer une information aux propriétaires de la commune sur l'obligation d'élaguer le long des voies routières
- 3) La commune continuera de se porter garante pour les logements de l'ODHAC
- 4) Demande de M. MERIGAUD Jean-Marie pour être garde particulier et garde des bois et forêt, assermenté pour les besoins de la commune.
- 5) Limiter le remblaiement du talweg du village de vacances aux seuls déchets de type « terre végétale ou pierres » mais en aucun cas, des déchets verts et de démolition (info à faire passer)
- 6) Fleurissement à prévoir, sauf pour les vasques et jardinières

Dossiers traités par les élus et informations diverses :

- 1) Eau potable : plus de 6 000 m³ pris sur la commune de Laurière. Préparer un dossier pour obtenir une subvention à hauteur de 70 % du montant, en inter connexion avec un syndicat pour augmenter le débit sur notre réseau.
- 2) Information sur la situation professionnelle de M. NEGRIER à Belzannes
- 3) Le projet éolien de la commune de Laurière est validé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.

Le secrétaire de séance



PINAULT Joëlle

Le Maire,



BERTRAND Jean Michel